

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2025

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 2 Présents : 25 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 02/06/2025 <u>Date d'affichage</u> 02/06/2025</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA , Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Sévérine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE (arrivée à 19h10) , Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN,</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Mélanie DELANNOIS à Valérie GOUPY - Brigitte WAMBRE à Jocelyn OGER</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 70/2025/LM/ND

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité du service espaces verts

Préambule

Les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit-mois consécutifs.

Les besoins recensés dans le cadre du service espaces verts nécessitent de procéder, à un recrutement occasionnel, dans les conditions suivantes :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique est destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 16 juin 2025 au 31 août 2025 inclus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer le poste correspondant.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Vu l'avis de la commission Finances – Administration Générale - RH en date du 26 mai 2025

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service espaces verts (missions de fleurissement, de tonte des pelouses et de désherbage), à savoir :

- Un emploi non permanent à temps complet sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée (adjoint technique) pour la période du 16 juin 2025 au 31 août 2025 inclus.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

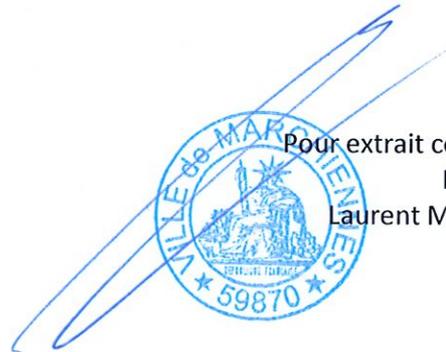
Article 1 : d'autoriser la Ville de Marchiennes à créer un emploi non permanent à temps complet, au grade d'adjoint technique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service espaces verts

Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2025.

Article 3 : d'autoriser Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire ou son représentant, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : **Unanimité** Majorité
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ